



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Vendredi 6 Mars 2015

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 13

L'an deux mille quinze

Le six Mars

à vingt heures

Convocation :

26 Février 2015

Affichage convocation :

26 Février 2015

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM.CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROYER Mathieu, VAUCOULEUR Daniel, ROGER Laureen, AZIERE Francis.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : GOGIEN Florence ayant donné pouvoir à DI MALTA Magali, LACAILLE Christine.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Vendredi 6 Mars 2015, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Analyse des offres relatives à la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) et choix du cabinet d'étude ;
- Délibération pour la préparation du bureau électoral pour les élections départementales des 22 et 29 Mars 2015;
- Modification du poste de l'agent d'entretien ;
- Transformation de plein droit du CDD de l'agent d'entretien, en CDI ;
- Modification du poste de secrétaire de Mairie ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,

Jean-Marie CASTEX.

Conseil Municipal Vendredi 6 Mars 2015

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Qui ont délibéré : 13

L'an deux mille quinze

Le six Mars

à vingt heures

Convocation :

26 Février 2015

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Affichage convocation :

26 Février 2015

Présents : MM.CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROYER Mathieu, VAUCOULEUR Daniel, ROGER Laureen, AZIERE Francis.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : GOGIEN Florence ayant donné pouvoir à DI MALTA Magali, LACAILLE Christine.

M. ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Analyse des offres relative au PLU (Plan Local d'Urbanisme) et choix du cabinet d'étude

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 25 Novembre 2014, il a été autorisé par celui-ci à lancer un appel d'offres, pour la révision du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme).

La date limite de réception des plis étant le samedi 28 février 2015 à 12H, les plis ont été ouverts le lundi 2 Mars à 14H, par lui-même, et en présence de la commission pour le PLU.

Trois candidats ont présenté une offre.

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'analyse des offres :

- les prix des prestations représentent 40% de la note attribuée au cabinet,
- les 60% restants font référence à la valeur technique présentée par le cabinet, appréciée sur la base du mémoire justificatif et de la méthodologie de travail.

Les résultats relatifs au coût sont les suivants :

N° de l'offre	Nom des cabinets d'étude	Montant offre de base HT	Montant offre de base TTC	Notation pour le critère prix des prestations (40% de la note globale)
1	Environnement Conseil	15 705 €	18 846 €	10 / 10
2	CDHU (Conseil, Développement, Habitat, Urbanisme)	16 460 €	19 752 €	9.53 / 10
3	Perspectives, Urbanisme et Aménagement	19 000 €	22 800 €	8.28 / 10

Suite à cela, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la valeur technique proposée par les 3 cabinets d'étude. Après avoir étudié l'ensemble des ces propositions, le Conseil Municipal constate que les prestations soumises par le cabinet Perspectives, Urbanisme et Aménagement sont plus complètes et plus détaillées que celles des deux autres cabinets.

Le Conseil Municipal analyse donc le rapport transmis par la Direction Départementale des Territoires et remarque que le classement des offres tenant compte de la valeur technique est le suivant :

N° de l'offre	Nom des cabinets d'étude	Notation pour le critère valeur technique (60% de la note globale)
1	Perspectives, Urbanisme et Aménagement	10 / 10
2	CDHU (Conseil, Développement, Habitat, Urbanisme)	8.5 / 10
3	Environnement Conseil	8 / 10

Monsieur le Maire présente alors le classement général des offres, qui lui a été transmis suite à l'analyse de ces offres, menée par la Direction Départementale des Territoires. Ce classement est le suivant :

Bureau d'études candidat	Environnement Conseil	CDHU	Perspectives, Urbanisme et Aménagement
Notation pour le critère n°1 (valeur technique : 60%)			
Note sur 10	8	8.5	10
Note pondérée sur 6	4.8	5.1	6
Classement pour le critère n°1	3	2	1
Notation pour le critère n°2 (prix des prestations : 40%)			
Note sur 10	10	9.53	8.28
Note pondérée sur 4	4	3.8	3.3
Classement pour le critère n°1	1	2	3
TOTAL			
Note globale sur 10	8.8	8.9	9.3
Classement général	2	3	1

Le Conseil Municipal, après avoir étudié l'ensemble des qualités financières et techniques des 3 offres proposées, et après en avoir délibéré :

- RETIENT L'OFFRE DU CABINET PERSPECTIVES, URBANISME ET AMENAGEMENT, situé au 2, Rue de la Gare 10150 CHARMONT-SOUS-BARBUISE, pour un montant de 19 000 € HT soit 22 800 € TTC ;
- RAPPELLE que les crédits seront inscrits au budget 2015 ;
- AUTORISE LE MAIRE A SIGNER TOUT DOCUMENT se rapportant à ce marché, et toutes pièces utiles pour son exécution et son règlement.

Préparation du bureau électoral pour les élections départementales de Mars 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 27 Janvier 2015, les disponibilités de chacun avaient été notées, afin d'établir les permanences attribuées pour la garde du bureau de vote lors des 22 et 29 Mars 2015.

Suite à cela, lecture est faite des permanences attribuées à chacun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ATTRIBUE la garde du bureau de vote des élections des 22 et 29 Mars, selon les horaires et les membres suivants :

1 ^{er} tour du 22 Mars	2 ^{ème} tour du 29 Mars
<u>8H A 10H30</u> : DI MALTA Magali, CORDIER Laurent et LUDOT Jean-Raymond	<u>8H A 10H30</u> : DI MALTA Magali, ROYER Mathieu et LUDOT Jean-Raymond
<u>10H30 A 13H</u> : GOGIEN Florence, LEBOEUF Isabelle et VAUCOULEUR Daniel	<u>10H30 A 13H</u> : GOGIEN Florence, LEBOEUF Isabelle et VAUCOULEUR Daniel
<u>13H A 15H30</u> : LACAILLE Christine, ROGER Laureen et PICHENEY Patrice	<u>13H A 15H30</u> : LACAILLE Christine, ROGER Laureen et CARNEIRO Antonio
<u>15H30 A 18H</u> : AZIERE Francis, ROGER Sylvain et CASTEX Jean-Marie	<u>15H30 A 18H</u> : LAMOTTE Marie-Thérèse, ROGER Sylvain et PICHENEY Patrice
-----	-----
PRESIDENT : CASTEX Jean-Marie	PRESIDENT : CASTEX Jean-Marie
ASSESEURS : ROGER Sylvain, VAUCOULEUR Daniel, AZIERE Francis	ASSESEURS : LACAILLE Christine, ROGER Sylvain, VAUCOULEUR Daniel
SCRUTATEURS : LACAILLE Christine, PICHENEY Patrice	SCRUTATEURS : LAMOTTE Marie-Thérèse, PICHENEY Patrice
SECRETAIRE : LUDOT Jean-Raymond	SECRETAIRE : LUDOT Jean-Raymond

Modification du poste de l'agent d'entretien

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que compte tenu des besoins de la commune, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'adjoint technique de 2^{ème} classe ; cette modification étant supérieure à 10 % de la durée initiale de l'emploi, il est nécessaire de créer un nouveau poste et ensuite de supprimer le poste actuel.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée de 11 heures 30 minutes par semaine. Il rappelle également que la suppression de l'ancien poste à temps non complet de 13 heures hebdomadaires doit faire l'objet d'un avis obligatoire de la part du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion. Cette suppression ne pourra donc intervenir que lorsque celui-ci rendra un avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- CREE le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour 11H30 hebdomadaires ;
- CHARGE Monsieur le Maire de saisir le Comité Technique Paritaire afin de demander la suppression de l'ancien poste à 13H hebdomadaires ;
- CHARGE Monsieur le Maire de réaliser la vacance d'emploi relative à la création du nouveau poste ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Transformation du contrat de l'agent d'entretien

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, la personne qui occupe le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe est embauchée depuis de nombreuses années au sein de la Commune.

De plus, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent ne peut se voir proposer plus de 6 Contrats à Durée Déterminée au cours de sa carrière, l'intéressée ayant atteint ce seuil, la Commune doit transformer ce CDD en Contrat à Durée Indéterminée.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la transformation du CDD en CDI permet également une révision du poste de l'adjoint technique de 2^{ème} classe, en effet certaines modifications semblent nécessaires notamment en ce qui concerne le temps de travail de l'agent.

Monsieur le Maire rappelle donc qu'en date du 6 Mars 2015, il a été autorisé à créer un nouveau poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée de 11H30 et a été chargé de saisir le Comité Technique Paritaire du centre de Gestion, afin de demander la suppression de l'ancien poste à TNC pour 13H hebdomadaires.

Monsieur le Maire informe également que, suite à un entretien avec l'agent concerné, celui-ci accepte cette transformation et les changements afférents.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la transformation du CDD de l'adjoint technique de 2^{ème} classe, en CDI ; rémunéré sur la base de l'échelle 3.
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer la vacance d'emploi relative à cette transformation auprès du Centre de Gestion ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

Modification du poste de secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 25 Novembre 2014, il lui a été demandé de saisir le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion, afin que celui-ci donne son avis sur la modification de poste de secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire a donc été informé qu'en date du 28 Janvier, le Comité Technique Paritaire a rendu un avis favorable à l'unanimité pour la modification du poste de secrétaire de Mairie, qui passe de 12H à 17H hebdomadaires.

C'est ainsi que, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe créé initialement à temps non complet par délibération du 12 Août 2014 pour une durée de 12 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet pour une durée de 17 heures par semaine à compter du 1^{er} avril 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- SUPPRIME le poste à 12H hebdomadaires ;
- CREE le nouveau poste de secrétaire de Mairie à 17H hebdomadaires ;
- INSCRIT au budget les crédits correspondants ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Questions diverses :

Règlement de la société communale de pêche :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une révision a été opérée sur le règlement de la société communale de pêche. En effet, certaines clauses ont été ajoutées à ce règlement afin que chaque membre puisse profiter dans les meilleures conditions, de la pêche dans les étangs communaux.

Il explique également qu'un important travail de nettoyage des étangs a été effectué, ce qui nécessite donc un nouveau règlement plus sévère vis-à-vis des pêcheurs irrespectueux.

Monsieur le Maire annonce que des contrôles seront menés afin de détecter notamment les fraudeurs qui seraient tentés de profiter des étangs, sans avoir préalablement acheté leur droit de pêche en Mairie. Il rappelle donc que toute personne prise à pêcher sans carte, devra régler un droit de pêche annuel.

Enfin, il informe le Conseil Municipal que, cette année, l'ouverture de la pêche aura lieu le samedi 21 Mars.

Animations diverses :

1. Club photos

Monsieur AZIERE Francis, Président du Club Photos fait le compte-rendu au Conseil Municipal, des dernières réunions du club. Il rappelle que lors de la 1^{ère} réunion, 6 personnes se sont présentées, contre 13 lors de la 2^{ème} réunion. Cette implication est très satisfaisante et encourageante. Il annonce également qu'une association sera créée prochainement afin de garantir un fonctionnement optimal du club, les statuts de cette association étant en cours de rédaction.

2. Soirée Zumba du mercredi 25 février

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la soirée Zumba, organisée le mercredi 25 février, 75 personnes étaient présentes. Une participation très satisfaisante pour les organisateurs qui a ainsi permis l'encaissement de 150€. Une deuxième séance aura lieu le mercredi 29 avril afin de voir si l'intérêt porté à cette activité est réelle ou seulement passagère. Dans le cas où la participation à cette deuxième soirée est aussi importante que lors de la 1^{ère} réunion, il pourra être envisagé d'organiser des séances plus régulières dès le mois de septembre.

3. Après-midi jeunes du mercredi 25 février

Un après-midi pour les jeunes de 10 à 17 ans a été mis en place le mercredi 25 février. Les animations proposées ont été offertes et orchestrées par Monsieur DELLAL Marc, dirigeant de la société « Image de Marc ».

Un second après-midi devrait avoir lieu avec les jeunes, durant les vacances de Pâques, à l'occasion d'une activité ping-pong.

4. Club de marche

Un groupe de marche s'est formé dès le jeudi 12 février, à l'initiative de Madame BERTHIER Martine, qui avait fait part de son souhait d'organiser cela, tous les jeudis, en partant de la passerelle près du centre équestre à 14H. Cette découverte de Rouilly-Saint-Loup en marchant a déjà beaucoup d'adeptes. Cette activité semble avoir du succès et plaît beaucoup.

5. Après-midi jeux du 30 Mars

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un après-midi jeux ouvert à tous les Lupirulliens, aura lieu le lundi 30 Mars de 14H à 18H. Durant cet après-midi divers jeux de société et de cartes seront proposés, accompagnés de crêpes faites sur place. Il est demandé aux participants de s'inscrire si possible en Mairie avant le 23 Mars.

6. Sortie organisée à Provins

Il est rappelé qu'une sortie est organisée le dimanche 14 juin, à l'occasion des fêtes médiévales de Provins. A ce jour, 24 personnes se sont inscrites pour y participer. Le nombre de places est limité à 55.

7. Week-end du tout fait mains

Le Conseil Municipal est informé qu'un week-end du « tout fait mains » sera organisé à l'initiative de Monsieur AZIERE Francis, les 6 et 7 juin. Monsieur AZIERE explique alors que durant ce week-end, diverses activités seront présentées. Ce week-end sera l'occasion de faire plusieurs démonstrations, expositions et ventes d'objets variés.

8. Vide-grenier du 12 avril

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin d'organiser au mieux cette journée, il serait préférable de noter les personnes disponibles pour assurer la circulation et l'encaissement des recettes.

Les membres présents ont donc fait part de leurs possibilités et les rôles ont été attribués à chacun.

Travaux :

1. Poteau situé rue de l'école

Monsieur le Maire rappelle que suite au busage des fossés devant l'école, un poteau se trouvait au milieu du passage. Le nécessaire a donc été fait auprès de France Télécom pour le déplacement de ce poteau, et il s'avère qu'en définitive celui-ci a été totalement supprimé. La ligne afférente a été transférée sur le poteau le plus proche.

2. Eclairage intempestif

Monsieur le Maire rappelle qu'un problème dans l'éclairage public se pose Rue du lavoir de Menois, l'éclairage se fait à toute heure. Des explications ont donc été demandées au syndicat compétent, suite à cela un cadenas a été mis en place afin de pallier les dérèglements causés éventuellement dans un esprit malveillant.

Cependant, même après la pose de ce cadenas, le problème ne semble pas résolu puisque l'éclairage continue de se faire quelques fois en journée, d'autres mesures seront donc prises afin de trouver une solution à cela.

3. Poteaux devant la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux poteaux ont été installés devant la Mairie, dans le but d'empêcher les véhicules de venir s'arrêter devant les portes du bâtiment.

4. Panneaux électoraux

Les panneaux électoraux seront mis en place le samedi 7 Mars afin que les candidats aux élections départementales puissent afficher leur propagande dès l'ouverture de la campagne électorale à savoir le lundi 9 Mars.

Informations diverses :

1. Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Mardi 31 Mars pour notamment le vote des divers documents comptables : Compte Administratif, Compte de Gestion et Budget.

2. Elections régionales

Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015.

Suite à cette annonce, il est décidé de reporter le Noël des enfants de Rouilly-Saint-Loup qui devait avoir lieu le dimanche 13 Décembre, qui se fera finalement le dimanche 20 Décembre.